

Montreuil, le 17 février 2026

La Fédération CGT Commerce et Services salue l'augmentation de 15,38 % du minimum conventionnel des assistants maternels

La Fédération CGT Commerce et Services se félicite d'avoir obtenu l'augmentation de 15,38 % du minimum conventionnel applicable aux assistants maternels, une avancée significative pour la reconnaissance et la valorisation de ces professionnels essentiels à l'accueil du jeune enfant.

Cette revalorisation constitue un signal fort en faveur d'un métier indispensable au fonctionnement des familles et à l'équilibre du territoire.

Les assistants maternels jouent un rôle déterminant dans le développement, la sécurité affective et l'éveil des enfants, tout en permettant aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Dans un contexte marqué par des tensions de recrutement et un besoin croissant de solutions d'accueil, cette hausse du minimum conventionnel représente :

- Une reconnaissance concrète de la responsabilité exercée au quotidien ;
- Une amélioration du pouvoir d'achat des professionnels ;
- Un levier d'attractivité pour le métier.

Cette augmentation constitue une étape importante, mais elle doit s'accompagner d'efforts continus pour soutenir durablement la profession et garantir un accueil de qualité pour les enfants dans l'ensemble des secteurs de la Petite Enfance, et quel que soit le statut des professionnels.

La Fédération restera mobilisée pour défendre les intérêts des assistants maternels et promouvoir une politique ambitieuse en faveur de la petite enfance.



Aller plus loin...

Consultez notre site internet sur www.commercecgt.fr ou scannez le QR code ci-dessous :



Proposition de loi

Consultez notre projet de loi en scannant le QR code ci-dessous :



Contact presse

Stéphane FUSTEC
Conseiller fédéral
Tél : 06 13 61 28 86